

KW 4./05.05.77  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail -- Démocratie -- Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/364 /ETR-SG/DAAP/DP

du 20 juillet 1977 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 du Personnel Diplomatique et Consulaire.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI,  
& PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 62/130/MP du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 février 1962 fixant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République ;

Vu le Décret n° 65/170/FP/BE du 25 juin 1968 règlementant l'avancement des fonctionnaires de la République ;

Vu l'Acte n° 008/PCP du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/363 /ETR-SG/DAAP/DP du 20 juillet 1977 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1977, d'un Conseiller et Secrétaire des Affaires Etrangères des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1977 les Secrétaires des Affaires Etrangères des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 du Personnel Diplomatique et Consulaire dont les noms suivent :

a) AU 1° ECHELON DU GRADE DE CONSEILLER

M. NGABOU Firmin à/c du 23.12.77 (FESTRAGEM) B/ville

.../...

b) SECRETAIRES  
AU 2° ECHELON

MM. IKOUERE Basile p.o. du 11.2.77 (MAEC) Brazzaville  
OKOMBI Donatien à/c du 1.8.77 (MAEC) Brazzaville

AU 3° ECHELON

Mme MATHEY née BOO Marie-Hélène à/c du 23.10.77 (Amb. Bruxelles)  
M. NGANGA-MUNGWA Alphonse à/c du 12.12.77 Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20 juillet 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire  
Parti, Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan.

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération en mission  
Le Ministre de la Culture, des Arts et  
des Sports

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

J.B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et  
de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-FOUATTI.

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE..... 1  
CAB/PM..... 1  
DGT..... 7  
DF..... 3  
CF..... 1  
AFF. ETR. COOP..... 8  
SGCM/BC..... 2  
FESTRAGEM B/VILLE..... 2  
INTERESSES..... 6  
DOSSIERS.....10

HK